



Population et urbanisation
Table ronde 2 : Fonctionnement des villes

**La ségrégation spatiale (ou résidentielle)
comme processus**

Catherine Rhein

UMR Géographie-cités n° 8504
CNRS-Universités Paris I et Paris VII
13 rue du Four
75006 Paris
France

Comment la ségrégation résidentielle est-elle engendrée par le fonctionnement des villes ? Trois réponses sont souvent proposées.

- Ce sont les ménages qui, par les choix de localisation résidentielle qu'ils effectuent, seraient les facteurs de la ségrégation.
- Dans la phase post-fordiste qui caractérisent les villes européennes, les transformations du procès de travail et la recomposition des couches sociales qui en résulte, engendrent, plus que des fragmentations, de véritables cassures, exacerbant des formes de ségrégation préexistantes, entre ghettos et quartiers résidentiels.
- Enfin, les États, par leur désengagement actuel, contribueraient, voire seraient aux racines de l'actuelle croissance des inégalités sociales qui se traduiraient par une aggravation marquée des formes de ségrégation résidentielle.

Ces trois réponses renvoient à trois postures théoriques différentes. Nous les examinerons successivement, afin de préciser ce qu'apporte et ce que contourne chacune de ces approches dans l'analyse de la ségrégation et de la division sociale des espaces urbains et métropolitains.

Choix de localisation résidentielle des ménages et processus ségrégatifs

Selon certains économistes néoclassiques, les ménages s'installeraient dans les quartiers dans lesquels ils estimeraient retrouver les couches sociales auxquelles ils appartiennent. Les ménages joueraient ainsi, tout au long de leur cycle de vie, à un jeu de chaises musicales au sein des villes, développant de véritables stratégies résidentielles. Dans ces stratégies, les choix sont supposés rationnels sur le plan micro-économique.

La première objection porte sur le postulat de rationalité. La carte des prix du logement et celles des types de structures sociodémographiques et des revenus sont très similaires : le prix des logements est le plus bas dans les secteurs les plus populaires, le plus élevé dans les secteurs les plus huppés et il existe, entre ces deux types extrêmes, mais minoritaires, une large gamme de secteurs socialement intermédiaires (Préteceille, 2003 ; François et al., 2002 ; Rhein, 2002). À type de logement équivalent en confort et en taille, le prix au mètre carré varie de 20 à 40 % entre secteurs populaires et secteurs résidentiels. Y aurait-il contradiction entre rationalité économique et recherche de l'entre soi social ?

Ce paradoxe tient au fait que le prix du logement incorpore des éléments de l'environnement dudit logement, tels que sa localisation relative, son accessibilité, son inscription dans des secteurs aux équipements collectifs, notamment scolaires, congruents aux vœux des ménages (Rhein, 2003).

Par ailleurs, l'essentiel des flux de mobilité résidentielle s'effectue au sein même des différents types sociaux. Ainsi la mobilité résidentielle n'est pas un facteur de la division sociale de l'espace, mais en constitue l'un des processus qui contribue à la reproduction du schéma de division sociale de l'espace (Rhein, 1990). Les changements des structures d'emploi métropolitaines se diffusent ainsi à échelle fine, par ces flux notamment, mais pas exclusivement. Certes les ménages opèrent bien des choix en matière de localisation résidentielle, mais ces choix se font sous contrainte forte, celle des structures sociospatiales du parc de logements.

Lors de chaque cycle, se mettent en place des stocks de logements socialement marqués, ainsi qu'un tissu industriel spécifique. L'interface entre marchés du logement et marchés du travail tend à se transformer lors de chacun de ces cycles : les infrastructures et les réseaux de transports évoluent en effet, permettant aux villes de s'étendre de plus en plus. Si les voies d'eau ont joué un rôle crucial dans l'urbanisation, c'est surtout, par le transport des pondéreux, sur les processus d'industrialisation et les activités commerciales. Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, la « walking city » reste le modèle dominant des relations emploi-travail : quartiers de résidence et de travail sont alors tout au plus contigus quand ils ne sont pas complètement enchevêtrés, mais une division fonctionnelle des espaces urbains existe déjà, engendrant les premières formes de ségrégation résidentielle (Cardia, 1983 ; Loyer, 1994). C'est la mise en place du réseau ferré qui permet un premier changement d'échelle dans ces relations, par le développement de l'urbanisation en doigts de gant, autour des premières stations. Le relais est pris, au XX^e siècle, par le réseau routier, puis autoroutier (Faure, 1991).

Comprendre ce schéma de division sociale des espaces urbains et métropolitains implique une approche différente de l'approche micro-économique des comportements des ménages. Cette approche alternative consiste en une analyse des processus d'urbanisation et d'industrialisation sur la longue durée (Cardia, 1987 ; Marcuse, 2002). Les villes sont en effet des constructions complexes, élaborées au fil de cycles d'urbanisation et d'industrialisation.

Désaffiliation sociale et ségrégation résidentielle

Cette thèse développée par J. Donzelot est fondée sur le travail de R. Castel sur les transformations des couches sociales induites par la crise de l'État-providence : ainsi, selon R. Castel, les modifications profondes du contrat de travail et des conditions d'emploi, la montée du chômage et de la précarité qui en résultent, induiraient des fragmentations au sein des couches populaires, et notamment une désaffiliation d'une partie d'entre elles, leur basculement dans la grande pauvreté (Castel, 1995). Avec ces ménages, ce sont des quartiers entiers qui sombrent. À l'autre extrême, les couches aisées, plus nombreuses et toujours plus riches, se regroupent entre elles, dans les Beaux Quartiers et dans les banlieues « huppées », voire s'enferment dans des communautés sécurisées. Quant aux couches moyennes, elles participent à la gentrification du centre des métropoles ou, de façon alternative, à la périurbanisation des espaces ruraux (Donzelot, 2004).

Ce sont ici les relations entre les processus de fragmentation sociale et la ségrégation résidentielle qui en serait leur traduction spatiale, qui font problème. En effet la ségrégation résidentielle revêt trois dimensions de nature différente : sociale, ethnique et démographique.

- La dimension sociale de la ségrégation est la mieux connue. Elle porte sur la répartition par catégories socioprofessionnelle des actifs (Préteceille, 2003). Elle a des structures spatiales fortes et stables depuis la fin du XIX^e siècle, dans les grandes métropoles, notamment à Londres comme à Paris.
- La ségrégation ethnique ou par nationalités est, dans les villes européennes, plus récente et moins marquée qu'aux États-Unis et résulte de processus différents. Elle s'inscrit dans des schémas de division sociale déjà marqués, dont elle constitue l'un des types émergents et ses formes varient en fonction des origines nationales des ménages immigrants et étrangers, selon les villes et selon les pays (Van Kempen, 2005).

- La ségrégation démographique porte sur la composition par âge et sur les structures sociodémographiques des ménages. L'évolution de ces structures a été rapide au cours du demi-siècle écoulé et caractérisée par une croissance importante des ménages constitués d'une seule personne, par rapport aux couples et aux familles, et parmi les couples, d'une augmentation importante des couples biactifs, corollaire de l'augmentation marquée du taux d'activité des femmes, en particulier des conjointes (Rhein, 2000).

La ville fait en effet système et les transformations locales sont fortement surdéterminées par des changements globaux ; ce n'est qu'à la lumière de ces derniers qu'elles font sens. Mais les temporalités en jeu diffèrent selon les dimensions, de l'échelle séculaire, pour les processus d'inscription spatiale de la ségrégation sociale, à l'échelle annuelle, celle des interventions publiques sur le logement ou l'éducation (Pumain, 1993).

Des États-providence, de la gouvernance et de la ségrégation

C'est en matière de ségrégation résidentielle que l'intervention des États-Providence européens est probablement la plus complexe et la plus variée. En effet, d'un pays à l'autre, ces États-providence ont à faire face à des sociétés dont ils ont modelé bien des facettes, du parc de logements au système éducatif. Aujourd'hui les États-providence n'auraient plus les moyens de remplir leur rôle régulateur, notamment en matière de ségrégation. Si l'analyse n'est pas fautive à l'échelle nationale, elle appelle un ensemble de nuances et de remarques, à d'autres échelles.

La souveraineté des États-providence serait amputée à la fois par la mondialisation et par la démultiplication des niveaux de gouvernance, intermédiaire entre échelles nationale et locale. Mais, sur ce dernier versant, une mise en perspective historique s'impose. En premier lieu, les champs d'intervention des États n'ont jamais été aussi nombreux, les échelles d'interventions aussi diverses et les modes d'intervention aussi multiples, comme le rappelle P. Le Galès (2005).

C'est dire qu'il faut donc parler des formes plurielles d'intervention d'États qui n'ont jamais aussi peu constitué un acteur unique qu'aujourd'hui. Du même coup, peut-on encore parler d'intervention étatique ? Celle-ci demeure, dans certains cas et dans certains champs. Ainsi certains États européens restent présents en matière de logement, même si cette intervention tend, selon les experts, à se réduire, sur le plan des financements. En revanche, la production législative et réglementaire reste importante. En tout état de cause, cette production n'est pas intervention : elle ne prend effet que par un ensemble de compromis politiques dont certains peuvent détourner les mesures de leur but et engendrer des effets pervers.

En matière de ségrégation résidentielle, deux points sont à souligner, qui devraient faire l'objet de travaux comparatifs. Ainsi certains États, notamment la France, ne se sont guère préoccupés de ségrégation résidentielle avant la deuxième guerre mondiale (Deschamps, 1998). Au contraire, des États auraient plutôt pris des mesures de nature ségrégrative.

Le second point est que, dans les conceptions contemporaines de la lutte contre la ségrégation résidentielle, les États ne peuvent rien sans un consensus politique minimal, nécessairement instable dans ce champ. Or ce consensus ne peut se dégager que si une majorité d'élus, quelle que soit leur appartenance partisane, trouvent la possibilité de tirer bénéfice des mesures proposées.

En matière de lutte contre la ségrégation résidentielle, le rôle de l'État peut effectivement apparaître symbolique, presque inexistant. Il peut aussi arriver que des politiques publiques lancées simultanément dans des champs très différents aient des effets pervers sur les processus ségrégatifs. Un exemple serait celui de la réhabilitation d'immeubles situés dans des quartiers centraux populaires. Cette réhabilitation provoque une revalorisation des immeubles et une gentrification de ces quartiers : elle participe donc à la disparition désormais bien engagée d'un parc social de fait qui accueillait les primo-arrivants et les jeunes actifs entrant à la fois sur les marchés du travail et du logement.

Conclusions

La ségrégation est une résultante de processus se déployant sur la longue durée. Induite par la différenciation séculaire des espaces urbains, elle peut cependant atteindre des degrés très variés selon les pays et les métropoles, comme le montrent de nombreux travaux, américains notamment. Surtout elle revêt des formes sans cesse changeantes, en recomposition constante au fil des cycles d'urbanisation, mais aussi en fonction des changements démographiques, de l'intensité et des origines des flux d'immigration, enfin des structures et des formes d'emploi (Marcuse, 2002).

En effet, la ségrégation spatiale est largement déterminée par des processus socioéconomiques qui englobent la sphère résidentielle, mais sont loin d'y être limités. Les structures sociospatiales du parc de logements sont liées, de manière toujours plus complexe, aux formes d'organisation spatiale de la production. Dans cette construction, les réseaux de transport jouent toujours un rôle décisif, mais changeant selon les technologies mises en œuvre, dans la mesure où ces réseaux assurent l'interface entre ces deux dimensions : l'accessibilité concerne, d'une part, les actifs, par le jeu des navettes, mais aussi les entreprises et les collectivités territoriales, pour qui importent les capacités de développement des territoires, plus ou moins enclavés.

Références bibliographiques

- Cardia, C. (1987). *Ils ont construit New York : histoire de la métropole au XIX^e siècle*. Genève, Georg eds.
- Castel, R. (1995) *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Deschamps E. (1998), *Le droit public et la ségrégation urbaine (1943-1997)*. Paris, LGDJ.
- Donzelot, J. (2004), « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », p. 14-39, *Esprit*, n°3.
- Faure, A., dir. (1991) *Les premiers banlieusards, aux origines des banlieues de Paris (1860-1940)*, Paris, Créaphis.
- François, J.C., H. Mathian, A. Ribardièrre, T. Saint-Julien (2002), *Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999 : approches intercommunale et infracommunale et évolution des différenciations intercommunales 1990-1999*, Paris, CNRS-UMR GéographieCités, 82 p. + annexes.
- Le Galès, P. (2005) "Elusive urban policies in Europe", p. 235-254 in Y. Kazepov, ed., *Cities of Europe, Changing contexts, local arrangements and the challenge to urban cohesion*, London, Blackwell.
- Loyer, F. (1994). *Paris, XIX^e siècle, l'immeuble et la rue*. Paris, Fernand Hazan.

- Marcuse, P. (2002) « The partitioned city in history », p. 11-34 in P. Marcuse and R. Van Kempen, eds., *Of states and cities*, London, Oxford University Press.
- Préteceille, E. (2003), *La division sociale de l'espace francilien, typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel, 1990-1999*, Paris, CNRS-FNSP, Observatoire Sociologique du Changement, 145 p.
- Pumain, D. (1993) « L'espace, le temps et la matérialité des villes », p. 135-157 in B. Lepetit et D. Pumain, eds., *Temporalités urbaines*, Paris, Economica.
- Rhein, C. (1990). "Mobilité, couches sociales et dynamiques locales du parc de logements." *Revue Belge de Géographie*, n°3, p. 113-132.
- Rhein, C. (2000). « Structures sociales en Ile-de-France » p. 211-224 in M.-F. Mattei and D. Pumain. *Données Urbaines*, n°3, Paris, INSEE-Anthropos.
- Rhein, C. (2002). « Le paysage social en Ile-de-France », *Atlas des Franciliens*. Paris, INSEE-IAURIF, tome 3, p. 86-87.
- Rhein, C. (2003). Ségrégation sociale et ségrégation scolaire : l'école et ses espaces. In J.-P. Fitoussi, E. Laurent et J. Maurice, eds., *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris, Conseil d'Analyse Economique, p. 217-221.
- Van Kempen, R. (2005) Segregation and housing conditions of immigrants in Western European cities, p. 190-209 in Y. Kazepov, ed., *Cities of Europe, Changing contexts, local arrangements and the challenge to urban cohesion*, London, Blackwell.